

LE PRESIDENT

Critères de choix des bénéficiaires de la PEDR et barème

Approuvés par le Conseil d'administration du 30 juin 2014

Dans l'hypothèse où 5 notes seraient rendues par le CNU, application de la grille suivante :

	Montant annuel attribué aux EC qui ont un B en note de synthèse et un A en production scientifique	Montant annuel attribué aux EC qui ont un A en note de synthèse et un A en production scientifique	Montant annuel attribué aux EC qui ont 5 "A"
MCF	3 556	4267	5120
PR2	5137	6164	7396
PR1-EX	6717	8060	9672

Pour les lauréats IUF, il est proposé le barème suivant :

- Equivalent au barème appliqué aux 5 "A" pour les juniors en respectant le taux plancher de 6 000 euros.
- Equivalent au barème appliqué aux 5 "A" + 20% pour les seniors en respectant le taux plancher de 10 000 euros.

	IUF Juniors	IUF Seniors
MCF	6000	10 000
PR2	7396	10 000
PR1-EX	9672	11 600

Pour les lauréats ERC, il est proposé le barème suivant :

- Pour les Principal Investigator, équivalent aux IUF séniors
- Pour le Co-investigator, équivalent aux 5 "A"

	Principal Investigator	Co-Investigator
MCF	10 000	5120
PR2	10 000	7396
PR1-EX	11 600	9672

Pour la médaille d'argent du CNRS :

- 2/3 du plafond de 25 000 euros

Montant annuel
17 000

Pour les Chaires CNRS :

- Equivalent au plancher posé par le MESR

Montant annuel
6 000